

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des activités proposées à la vente par la SAS BUREAU MONTAGNE FECLAZ. Bureau Montagne Féclaz – 62, chemin du replat 73230 Saint Jean d'Arvey – RCS CHAMBERY n°442 105 185. Ces activités sont des prestations sportives, de loisirs ou autre. Le fait pour une personne, physique ou morale, de commander sur le site emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente ainsi que des conditions particulières.

ARTICLE 2 – PRIX

2.1 - Les prix de nos produits sont indiqués en €uro toutes taxes comprises (TVA + autres taxes) hors participation aux frais de traitement et d'expédition.

2.2 - Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en €uros.

2.3- Le Parc d'un arbre à l'autre se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes, sous réserve de disponibilité et hors erreur éventuelle dans notre brochure.

2.4 - Tous litiges non réglés seront traités devant le seul tribunal dont dépend la SAS concernée.

ARTICLE 3 – COMMANDE

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et feront l'objet d'une confirmation reprenant ces informations contractuelles au plus tard au moment de la livraison. Les photographies illustrant les produits n'ont pas valeur contractuelle et ne sauraient donner lieu à un quelconque engagement de la part de www.dunarbrealautre.com. se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 4 – VALIDATION

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les Conditions Particulières avant la passation de votre commande. La validation de votre commande vaut donc acceptation de ces Conditions Générales et Particulières de Vente.

ARTICLE 5 – PAIEMENT

Vous pouvez régler: Par carte bancaire (Carte BLEUE, Carte VISA, Carte Mastercard), espèces, chèque, chèque vacances ANCV, bon cadeau de l'entreprise et sur facture après l'accord pour les groupes.

ARTICLE 6 – ADMISSION

Les activités proposées par SAS Bureau Montagne Féclaz sont ouvertes à tous. Cependant, des limites existent pour certaines activités et sont reprises dans les Conditions Particulières de Vente. Conditions particulières d'inscription pour plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver, à tous les participants inscrits : - les conditions générales et particulières de vente. - les conditions d'assurances et tout autre document qui lui serait remis.

ARTICLE 7 – ANNULATION

L'annulation du fait d'un participant entraînera l'application du barème des conditions de ventes particulières.

ARTICLE 8 – MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

Nous nous réservons le droit de modifier le programme d'un séjour pour des raisons de sécurité. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si, pour des raisons de force majeure, les prestations devaient être annulées ou modifiées sur des éléments essentiels. L'organisateur s'efforcera de proposer au client des prestations de remplacement et le client disposera alors d'un délai de 7 jours pour accepter le produit de remplacement ou mettre fin à sa réservation sans aucune charge pour lui. NB : dans le cas de prestations déjà commencées, des parcours ou des activités de remplacement seront proposées par les organisateurs.

ARTICLE 9 – MODIFICATION PAR LE CLIENT

Toute modification du fait du client sur des éléments essentiels (changement de programme, de date, de destination, de nombre de participants...) sera considérée comme une annulation et entraînera les mêmes frais.

ARTICLE 10 – RISQUES

Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique de nos programmes, qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels www.dunarbrealautre.com n'a pas les moyens de vérifier le niveau de pratique sportive de ses clients. Dans le cas d'une pratique sportive avec ou sans matériel, et surtout dans le cas de location de matériel sportif prévue dans nos programmes (hors programmes encadrés par un moniteur) les clients reconnaissent avoir la compétence technique suffisante pour pratiquer seuls cette activité sportive et utiliser seuls le matériel loué. Il en est de même pour toute activités ou location de matériel sportif non prévus au programme et/ou acheté directement sur le lieu du séjour. Le client pratique dans ce cas sous entière responsabilité et à ses risques et périls de telles activités.

Service consommateurs : Toute réclamation doit être adressée au service clients du parc aventure D'un arbre à l'autre selon les modalités définies dans les conditions de vente. Après avoir saisi le service relations clientèle et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel